



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11166/Add.2
17 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS,
REPRESENTANTS ADJOINTS ET REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES MEMBRES DU CONSEIL
DE SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1974-1975

Additif

Comme suite à son rapport du 7 janvier 1974 (S/11166/Add.1) et conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu, sous couvert d'une note verbale émanant de la Mission permanente de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 16 janvier 1974, une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Irak portant à sa connaissance que M. Wissam Zahawie a été accrédité comme représentant adjoint de l'Irak auprès du Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
